



**Mairie de NOGARO**  
Arrondissement de Condom  
Département du Gers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRÊTÉ n° 2025 171**

**Abroge A\_2025\_147**

**Arrêté municipal portant réglementation  
du stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que M. Antoine LAYE – 2438 route de Latterade – 32460 LE HOUGA, a déposé une demande d'occupation du domaine public, afin d'effectuer des travaux de réfection de façade, au n° 6 Avenue du Docteur Couécou, du 11 au 14 novembre 2025 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Neutraliser les places de stationnement devant le bâtiment situé n° 6 Avenue du Docteur Couécou
- Neutraliser le trottoir devant le bâtiment pour y installer une échelle et un échafaudage

**Article 2** : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

**Article 3** : L'autorisation est délivrée uniquement pour la période du 11 au 14 novembre 2025.

**Article 4** : M. le Maire de Nogaro, M. l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la mairie de Nogaro  
Le 10 novembre 2025  
Le Maire  
Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulibus 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : [05 59 84 94 40](tel:0559849440) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

